

A qui profite le droit à la ville ?



À QUI PROFITE LE DROIT À LA VILLE ?

MERCREDI 9 DÉCEMBRE À 19H à l'École Nationale Supérieure de Paris-la-Villette - Amphithéâtre
144 Avenue de France, 75119 Paris

AUTOUR DE

Lorena ZARATE - Présidente du réseau HIC (Habitat International Coalition)

Nous profitons de la présence de Lorena Zarate dans le cadre de la COP21 pour mener un débat sur les Habitats du Droit à la Ville, depuis son inscription par les mouvements revendicatifs jusqu'à sa réhabilitation par les institutions internationales, les collectivités locales et la plupart des acteurs qui produisent la ville et le logement.

Cette soirée-débat sera aussi l'occasion de s'entretenir avec elle, ainsi qu'avec des chercheurs et personnes engagées dans les mouvements sociaux internationaux présents à la table ronde, sur le traitement du "droit à la ville" dans le cadre de la préparation de Habitat III à Quito en 2016 et les différentes conceptions qui gouvernent ce mot d'ordre.

Lorena Zarate est membre de la Coalition Internationale pour l'Habitat (CIH) de Mexico. Elle a entre autres participé à l'élaboration et à la diffusion de la Charte Mondiale du Droit à la Ville, au Centre pour la Promotion de l'Innovation de la Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la Ville et a été impliquée dans la rédaction de rapports thématiques et de recommandations pour les gouvernements nationaux et locaux quant à l'élaboration de la sécurité foncière, l'accès à la terre et le droit au logement.

Discussions : Marianne Mounang (CEGEM), Aurélie Quentin (Mouvements CACI) et Agnès Deboulet (CRH LAUVE).

Centre SUD est un centre de ressources qui explore les « situations urbaines de développement » au sud comme au nord à travers l'échange, le partage et la recherche. Il favorise les partenariats entre étudiants, chercheurs, professionnels et habitants en instaurant des dialogues, travaux critiques et regards croisés. Il cherche à recueillir les approches nord et sud et à les dépasser en soulignant que les problématiques de croissance urbaine, de risque, de ségrégation, de qualité architecturale, de réhabilitation dépassent largement les frontières strictes des conventions académiques.

Centre SUD est maintenant associé à un Réseau scientifique et thématique soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication. **Réseau SUD** (Situations Urbaines de Développement). Ce réseau a notamment pour ambition de former et informer de façon approfondie et critique, multi-acteurs sur les questions d'habitat marginalisées de la production aux politiques du logement (politique, sociale, réhabilitation) et de contribuer à élargir la palette des connaissances et des capacités d'apprentissage des étudiants tout en créant des ponts entre écoles d'architecture, formations universitaires et société civile.

Contact : reseau@sudparis.com

Site Internet : <http://www.centre-sud.fr/>

Organisateurs : Agnès Deboulet (CRH LAUVE, Réseau SUD), Charlotte Mathivet (Réseau SUD), Leila Khalil (CRH LAUVE, Réseau SUD), Koudjo Mamou (Centre SUD), Albert Senezo (Centre SUD).



Agnès Deboulet- Centre SUD

C'est une soirée dans le cadre du lancement du Réseau Sud avec le soutien du Ministère de la Culture, réseau qui a vocation de relier des initiatives à la fois conceptuel, de recherche et militante sur les questions de situation urbaine de développement.

De nombreux acteurs, en France et ailleurs parlent du droit à la ville : ces derniers jours notamment, à la COP 21, aux débats organisés par le CGLU et le PFVT.

Nous avons voulu organiser ce débat autour de différents points de vue : chercheurs, professionnels critiques, militants-mouvements sociaux.

Avec nos invités, nous abordons la question du changement climatique: en quoi cela impacte-t-il les habitants. En quoi la planification urbaine et économique peuvent-elles assurer la justice spatiale ? Est-ce que le droit à la ville est opérationnel face à ces défis ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il est urgent que les habitants aient un réel pouvoir de participation dans les décisions qui les concernent et qu'il existe une transparence au niveau économique dans les villes.

Nous verrons avec Lorena Zarate quelles sont les discussions à ces sujets dans le cadre d'Habitat III qui aura lieu à Quito en octobre 2016, il est important que nous nous saisissons de ces questions.

Charlotte Mathivet- Réseau SUD

Habitat International Coalition (HIC) est un réseau international qui regroupent plus de 300 membres dans le monde entier, organisations de base, associations, mouvements sociaux, centres de recherche, ONG.

HIC a travaillé depuis des décennies sur le droit à la ville, à la fois par un travail de plaidoyer vis-à-vis des institutions locales, nationales et internationales, et un soutien aux mouvements sociaux qui revendiquent le droit à la ville. En particulier en Amérique latine, le droit à la ville est revendiqué haut et fort par les habitants des quartiers populaires qui luttent pour ne pas être expulsés du centre-ville, pour participer de manière effective aux décisions qui ont des impacts sur leur ville. Il existe aussi de nombreux relais au niveau universitaire et des pouvoirs locaux.

Il est intéressant de montrer l'avancée des débats au niveau international et de comprendre pourquoi, pour HIC, le droit à la ville est une bannière de lutte particulièrement opérante. C'est la conceptualisation des droits humains dans la ville, contre la marchandisation des droits et de la vie. Plus qu'un concept, ce mot d'ordre, cette bannière a connu un essor très fort en Amérique latine, où il est même entré dans les constitutions brésiliennes et équatoriennes grâce à une forte pression des mouvements sociaux, relayés aussi par les pouvoirs locaux et des chercheurs.

Par ailleurs, HIC fait partie de la Plateforme international des mouvements sociaux qui regroupent différents acteurs engagés pour faire avancer la mise en œuvre du droit à la ville et qui mènent un travail de plaidoyer.

Il est intéressant de replonger dans les origines de ce droit à la ville pour voir les tensions entre les différents acteurs qui revendiquent ce concept et les différents sens qu'il y a. Le droit à la ville est né à Nanterre, réapparaît en Amérique latine qui est instrumenté par d'autres acteurs mais détourné de son sens émancipateur et qui est

Lorena Zarate-HIC

L'histoire du droit à la ville s'est développé du côté universitaire à Nanterre avec Lefebvre puis maintenant David Harvey, et c'est à la mode notamment chez les géographes, et en même temps cela s'est développé par des luttes concrètes des luttes populaires.

Dès les années 60, au Brésil, le droit à la ville a fait partie du corpus des revendications des luttes populaires pour l'accès à la terre et au logement. Dans les années 70, les mouvements sociaux revendiquent la réforme urbaine, comme les paysans sans terre réclament la réforme agraire dans toute l'Amérique latine, pour réclamer le droit de rester dans la ville et d'accéder au logement. C'est important de relier les discussions universitaires et les actions des mouvements sociaux.

De plus, il faut lier les initiatives de droit à la ville au Nord et au Sud, le Forum Social Mondial est un espace important pour faire ce type de liaison. En 2008, on a su que David Harvey publiait des articles et donnait des conférences sur le droit à la ville et de revendications des mouvements sociaux en Europe et Amérique latine, mais il parait seulement de cela.. ;On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose car Harvey est quelqu'un d'important. On doit organiser un événement important avec les mouvements sociaux et on l'a invité pour faire le lien entre chercheur, militants, mouvements sociaux du monde entier, au FSM de Belem au Brésil en 2009 devant plus de 1000 personnes. On a fait une liaison conceptuelle et politique sur le droit à la ville et par la suite il a intégré cela dans ses livres.

Ce genre d'initiative participe à rendre plus clair ce qu'est le droit à la ville au niveau politique avec un contenu radical, transformateur et une volonté d'articuler les luttes.

Beaucoup de monde parle du droit à la ville, et aussi des institutions internationales, des constitutions et lois en Amérique latine mais la conception est plus instrumentalisée et comporte l'image traditionnelle de l'urbain d'accès aux services dans la ville. Pour nous ; il faut être clair sur ce dont on parle dans le droit à la ville et défendre l'aspect transformateur. Et notamment il faut penser en termes de territoire, donc intégrer la campagne et la lutte pour la souveraineté alimentaire etc.

Le Nouvel agenda urbain de l'ONU Habitat devra prendre effet à partir de la Troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable- Habitat III. Il est intéressant de connaître la position des Etats à ce sujet et de voir quel type de plaidoyer peut mettre en place la société civile. Le droit à la ville ne peut pas exister s'il n'y a pas de droit des villes, si les autorités locales n'ont pas de réel pouvoir ni d'accès aux ressources. Par exemple, la ville de Mexico est en train de changer son statut pour exercer plus de contrôle politique et économique de son territoire. Ce sont ces types de revendications qu'ont en commun les mouvements sociaux et les pouvoirs locaux, notamment dans les discussions vers Habitat III. Ainsi, la société civile et les pouvoirs locaux sont en dehors du processus interne d'Habitat III, ce que nous récusons.

Le droit à la ville c'est avoir le droit d'agir au niveau local, c'est le contrôle du territoire par ses habitants. Il y a plusieurs piliers du droit à la ville :

- La fonction sociale de la terre : cela touche le cœur même du capitalisme et remet en cause notamment la toute-puissance de la propriété privée. C'est la redistribution des ressources et le contrôle de la spéculation. En France par exemple, il existe certains instruments légaux qui pourraient servir pour mettre en place le droit à la ville, comme la réquisition d'immeubles vacants, la régulation des loyers, le DALO. Mais ils ne sont pas ou peu mis en œuvre, et font face à des politiques qui violent les droits, notamment avec la hausse des expulsions.
- La gestion démocratique du territoire et la participation des habitants aux instances de décision. La véritable participation, et non pas le piège de la participation citoyenne qui se limite à de la concertation, ou à de l'information, sans véritable accompagnement pour rendre effectif la participation des habitants.

Si l'on veut mettre en place le droit à la ville, il faut émettre une critique radicale du système bureaucratique et de l'administration publique. C'est ce qui a mené au Brésil à la création du Ministère des Villes et du Conseil national des villes dont font partie notamment des mouvements d'habitants, des ONG, des chercheurs.

- Le droit de produire la ville. De nombreuses villes, surtout au Sud, ont été construites par les habitants, c'est ce que l'on appelle en Amérique latine la production sociale de l'habitat. Beaucoup de quartiers ne sont même pas représentés sur les cartes officielles ni même dans les statistiques.
- Lien économie et habitat. Dans les secteurs populaires, l'habitat est souvent associé à une fonction économique, de travail et de production de l'économie informelle.

- Question environnementale : la ville comme bien commun. Il faut défendre l'espace public en tant que bien commun nécessaire pour faire vivre la ville.

Marianne Morange, géographe urbaniste, chercheuse au CESSMA- Paris 7 Diderot

C'est un débat très compliqué. Cela m'a frappé que vous que dit que le droit à la ville est un concept militant. A l'inverse ; des chercheurs aux Pays Bas disent que ce sont les mouvements. On a l'impression que tout le monde s'en revendique car c'est à la mode. C'est un débat dans le monde académique si l'on doit continuer de parler de droit à la ville, ce que cela apporte et ce qui est dangereux. Le droit à la ville est un concept à la mode, un peu fourre-tout et donc porteur d'ambiguïtés. Il est important de clarifier ce que veut dire précisément le droit à la ville. Il faudrait aussi, en tant que chercheur, se positionner pour savoir si ce concept est encore valable et s'il faut continuer de l'utiliser comme cadre d'analyse. Nous, en tant que chercheurs, on ne s'intéresse pas à la portée mobilisatrice de ce mouvement mais on s'intéresse au dialogue Nord Sud. Pour moi il y a une grande antériorité du Sud sur le Nord au niveau des instruments, le Brésil a inventé des éléments novateurs, de régulation de la valeur d'usage sur la valeur d'échange, qui vont plus loin que ce qui existe au Nord. Il faut que toutes les notions sont récupérables, mais il faut voir comment tenir, et aussi voir si l'on a besoin de fédérer les luttes ou pas, jusqu'à quel point ma plateforme de revendication est perméable à celle du voisin. Le droit à la ville a la capacité d'amener des gens avec des intérêts différents, mais qui peut devenir une notion fourre-tout et diffuse.

Aurélie Quentin, chercheuse, maitre de conférences Paris Nanterre

Dans le droit à la ville il y a une notion de radicalité qui est importante, cependant, on sent que sur chaque point (droits de l'homme, participation, gestion démocratique) du droit à la ville est à double tranchant et est facilement repris voir instrumentalisé (participation, budget participatif etc.). Comment faire pour (re)donner au droit à la ville cette charge émancipatrice ? Du point de vue du mouvement social, comment arriver à tenir le terrain et à donner un sens plus radical à ce concept.

Lorena Zarate

Il faut parler de lutte idéologique. Rappelons qu'à l'UNESCO, les représentants des Etats-Unis avaient censuré une déclaration car elle parlait de droit à la ville. Si cette notion dérange ce type d'acteurs, alors nous sommes dans la bonne voie, il faut continuer ! C'est un concept opératif dans sa dimension politique car on questionne le modèle urbain.

Il faut faire les croisements nécessaires avec d'autres idées et concepts tels que les biens communs ou le *buen vivir*.

Il faut aussi trouver des convergences au niveau des acteurs, notamment entre chercheurs et militants.

Il y a un net recul au niveau des droits par rapport à Habitat II. Il est donc important de chercher à faire pression sur les organismes internationaux ainsi que sur les Etats pour Habitat III

MOTS-CLEFS

Droit à la ville

Habitat III

Mouvements sociaux

Chercheurs engagés

Charlotte Mathivet pour Réseau SUD